

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

---

**Arrêté du 27 août 2025**

**portant désignation d'agents compétents pour la délivrance des laissez-passer  
concurrentement avec les chefs de poste consulaires compétents**

NOR : EAEF2524122A

**Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n°2004-1543 du 30 décembre 2004 relatif aux attributions des chefs de poste consulaire en matière de titre de voyage, notamment son article 10-1,

**Arrête :**

## **Article 1er**

Sont autorisés à délivrer des laissez-passer dans les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient et Afrique et Océan Indien, concurrentement avec les chefs de poste consulaire compétents :

- Alice CALLEY, adjointe administrative de chancellerie ;
- Gabriel CHARBONNIER, secrétaire de chancellerie ;
- Marion FLAVIER, administratrice de l'Etat du premier grade ;
- Anissa GARDAM, secrétaire de chancellerie ;
- Fabrice JEAN, lieutenant-colonel ;
- Mathilde PONT, secrétaire de chancellerie.

## **Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et prennent fin le 31 août 2026.

## **Article 3**

La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait le 27 août 2025.

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,  
Pour le ministre et par délégation  
La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire  
Pauline CARMONA